

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

<i>Neige 8-9 janvier</i>	<i>Page 1 à 2</i>
<i>Info mairie</i>	<i>Page 3</i>
<i>Solution sudoku</i>	<i>Page 3</i>
<i>Recette</i>	<i>Page 4</i>

MÉMENTO

- **Samedi 20 mars :**
Printemps
- **Dimanche 28 mars :**
Rameaux
Passage à l'heure d'été
- **Dimanche 4 avril :**
Pâques



NEIGE DES 8 ET 9 JANVIER 2010

Cet épisode neigeux si inhabituel dans notre région a surpris tout le monde.

Peu habitué à gérer ce genre de crise le Conseil Municipal a été aussi réactif et efficace que possible. Lors du bilan fait après les événements, il nous a semblé nécessaire de prendre quelques décisions sur la conduite à tenir si à l'avenir d'autres crises de ce genre devaient survenir.

Voici ce qui en résulte.

CONDUITE A TENIR

AVANT :

Par la Municipalité

ALERTE : l'évènement annoncé peut finalement se révéler minime voire inexistant, tant mieux mais mieux vaut prévoir :

- dans la mesure où la Mairie est informée, elle doit informer aussitôt la population (ce qui a été fait le 07 Janvier 2010)
- constituer une cellule de crise

Par la population

La population une fois alertée doit prendre ses précautions en fonction du risque annoncé et des prescriptions de la Mairie :

- provisions alimentaires
- médicaments, chauffage, etc...
- éventuellement évacuation de l'habitation si trop isolée ou exposée au risque
- s'assurer que les voisins ont bien reçu le message

PENDANT :***Par la Municipalité***

La municipalité mettra en œuvre tous les moyens possibles

- pour le déneigement : seront faits en priorité les chemins communaux, puis ensuite seulement les chemins ruraux, aussi vite que possible. Enfin pour les chemins privés : le déneigement sera facturé au propriétaire ou co-propriétaires qui devront désigner un représentant, selon un tarif qui sera voté chaque année. Le déneigement sera effectué uniquement sur demande du propriétaire ou du représentant des co-propriétaires.

- le dépannage des voitures sera facturé au propriétaire

- des instructions ou informations seront données à la population par le système d'appel automatique aussi souvent que nécessaire

- en cas de coupure d'électricité et de téléphone, ce qui aggrave considérablement la situation :

- la mairie alerte immédiatement EDF qui de toute façon est informée instantanément et qui elle aussi fait tout ce qui est nécessaire pour rétablir au plus vite

Par la population

- ne pas prendre la route même si votre chemin est déneigé. Ce n'est peut-être pas le cas quelques km plus loin

- les secours sont mieux équipés pour venir à vous que vous pour aller vers eux

- ne pas hésiter à appeler la cellule de crise (Mairie, domicile du Maire ou des conseillers) pour demander

une aide d'urgence ou pour avoir un point sur la situation. Rester courtois, crier ne fait qu'ajouter au stress général.

(entendre par urgence : évènement mettant en danger la vie ou la santé des personnes)

- inquiétez-vous de vos voisins, soyez solidaires

- respectez les instructions qui seront données

- il est encore possible de communiquer avec le portable. Etre bref dans vos appels pour économiser la batterie

- mettre en œuvre les chauffages d'appoint non électriques, se regrouper entre voisins si nécessaire

- dans tous les cas, soyez assurés que la municipalité n'est pas inactive ; qu'elle met en œuvre tout ce qui est possible

- soyez patients, compréhensifs, solidaires

- **vous pouvez aussi proposer votre aide**

APRES :**Bilan**

- n'hésitez pas à faire des remarques, si elles sont constructives, nous en tiendrons compte.

Remarque :

Tant qu'il souffle un vent fort, il est inutile de demander de faire une brèche dans les congères. Elles se reforment très vite. S'il y a urgence au sens défini ci-dessus, savoir que le déneigement ne pourra pas être fait deux fois. Tant que dure le vent, le ou les riverains devront donc entretenir la brèche eux-mêmes.

Le problème peut être autre que la neige, les conduites à tenir peuvent être différentes. Les instructions en seront données, mais les grandes lignes sont identiques pour chaque évènement.

Dans tous les cas, lors d'une alerte prenez toutes les précautions que vous jugerez utiles. S'il ne se passe rien tant mieux, mais mieux valent des précautions inutiles que pas de précaution en cas de réel problème.

Josette BERAUD

INFO MAIRIE

Déclaration obligatoire des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

L'article 24 de la loi du 22 juillet 2009 insère un article L.324-1-1 au code du tourisme portant sur une obligation de déclaration en mairie pour les meublés de tourisme relevant des dispositions de l'article L.324-1 du code du tourisme. C'est ainsi que toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé **avant le 1^{er} juillet 2010**.

SOLUTION SUDOKU

9	2	1	7	3	4	5	6	8
3	4	5	6	1	8	2	7	9
6	8	7	9	2	5	3	4	1
4	9	8	3	5	1	6	2	7
2	1	6	4	7	9	8	3	5
7	5	3	2	8	6	1	9	4
1	6	2	8	4	7	9	5	3
5	7	9	1	6	3	4	8	2
8	3	4	5	9	2	7	1	6

PRESTATION DE SERVICE



*LABOUR
SEMIS
MOISSON*



*VENDANGE
MECANIQUE*

BERNARD SYLVAIN
E.A.R.L L'AGNEAU DU LONG DU LEZ
26770 MONTBRISON SUR LEZ
☎: 06-86-08-42-65



MICKAËL BASTET
LE LONG DU LEZ
26770 MONTBRISON SUR LEZ
☎: 06-23-76-60-43



BERNARD

Maçonnerie Générale

-Piscines
-Tennis

26770 MONTBRISON SUR LEZ Tél: 04.75.53.60.87

DOMAINE LA PELLEGRINE

Annie & Pierre GOURJON

**CAVE-DÉGUSTATION
GÎTES EN DRÔME PROVENÇALE**



QUARTIER LES OSIÈRES
26770 MONTBRISON/LEZ
Tél/Fax: 04 75 53 57 21

dompellegrine@aol.fr

RECETTE

Gâteau à l'ananas

Ingrédients :

- 200 g de beurre
- 250 g de farine
- 250 g de sucre
- 5 oeufs
- Vanille
- 1 boîte d'ananas en tranche (environ 500 g)
- 1 sachet de levure



Préparation :

Faire fondre le beurre.
 Mélanger les œufs, le sucre, la farine, la vanille, le jus d'ananas et le beurre fondu.
 Prendre un moule allant à la fois sur le gaz et au four.
 Faire un caramel dans le moule.
 Disposer les tranches d'ananas dans le caramel.
 Verser la pâte dessus.
 Faire cuire environ 30 mn à 180°.
 Démouler le gâteau dans une assiette, les ananas au dessus.

Café du Centre



*Carte
Pizza
Menus &
Plat du jour*

Montbrison-sur-Lez - Tél. 04 75 53 57 17

**R & D
BESSON**

GARAGE AD

GARAGE BESSON
 26770 MONTBRISON SUR LEZ
 Tél. 04.75.53.56.59
 Fax 04.75.53.69.45

Vente neuf & occasion
 Réparation véhicules toutes marques



Prochain numéro du petit journal de Montbrison **Mercredi 7 avril 2010**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 29 mars 2010 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster : Alain MONTLAHUC

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT